



Coopération technique  
entre pays en développement

Distr.  
LIMITÉE

TCDC/10/L.3/Add.4  
8 mai 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN  
DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE  
PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
Dixième session  
New York, 5-9 mai 1997

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : M. Sandagdorj ERDENEBILEG (Mongolie)

Additif

IV. RÉSUMÉ DU DÉBAT GÉNÉRAL

E. Examen des rapports de l'Administrateur du Programme  
des Nations Unies pour le développement

1. Les interventions de plusieurs organismes ont permis de constater un intérêt croissant pour les politiques et procédures de CTPD, auxquelles les programmes de travail de la période considérée ont fait une plus large place que par le passé. Plusieurs ont cité des exemples de modalités d'application de la CTPD, telles que la constitution de réseaux par les institutions, qui se renseignent mutuellement sur les pratiques optimales qu'elles suivent dans leurs activités opérationnelles, et font des efforts concertés pour tirer parti des moyens dont disposent les pays en développement. Certains organismes ont fait état d'initiatives visant à intégrer la CTPD dans les activités menées dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement. Il a été souligné que les directives conservaient toute leur valeur. La réunion habituelle des responsables de la liaison entre les organismes, qui se tient après la réunion du Comité de haut niveau, aura lieu en mai 1997.

2. Lors de l'examen des dispositions opérationnelles et d'appui pour la CTPD, les délégations unanimes ont estimé indispensable de préserver au sein du PNUD l'identité distincte du Groupe spécial de la CTPD. On a fait observer que 0,05 pour cent des ressources globales du Programme pour la période 1997-1999 étaient consacrés à la programmation d'activités de CTPD.

-----